

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-deux février à 20h00, les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la Salle de la Rigole de PETOSSE.

Date de convocation : 16 Février 2024

Présents : BARBIER Florian, BASTIEN Patrick, BELKADI Florian, BOBINEAU Stéphanie, BOUCHER Yves-Marie, COUÉ Nadine, PELLETIER Claude, PELLETIER Louissette, RENAUDIN Magalie, TOUCHARD Anne-Laure.

Absents : BARRAUD Jacky, BELKADI Florian, FONSECA Jorge

Absents excusés avec pouvoir : RENAUDIN Magalie à TOUCHARD Anne-Laure
BOUGUÉ Christian à BOUCHER Yves-Marie

La séance a débuté à 20h00.

Madame Anne-Laure TOUCHARD est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du procès-verbal de la séance du 1^{er} Février 2024
- Budget Lotissement Tranche 3 - Approbation du Compte de Gestion 2023
- Budget Lotissement Tranche 3 - Vote du Compte Administratif 2023
- Budget Lotissement Tranche 4 - Approbation du Compte de Gestion 2023
- Budget Lotissement Tranche 4 - Vote du Compte Administratif 2023
- Budget Principal - Approbation du Compte de Gestion 2023
- Budget Principal - Vote du Compte Administratif 2023
- Budget principal - Affectation des résultats
- Ressources Humaines : Protection Sociale Complémentaire
- ZAEnR : Mode de concertation publique
- Questions diverses

N° 2024FEV-08 - ARRÊT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 1^{er} FÉVRIER 2024

Le Procès-Verbal de la réunion du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2024 a été transmis à Mmes et MM. les conseillers municipaux par mail, le 19 février 2024.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ARRÊTE** le procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} Février 2024.

N° 2024FEV-09 - BUDGET LOTISSEMENT T3 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion est un document élaboré par le Comptable Public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2023 du budget Lotissement « Les Vignes » T3,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget Lotissement « Les Vignes » T3, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

N° 2024FEV-10 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T3 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES		RECETTES			
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	62 068,08	9 395,00	Chap 70	Vente de terrains	35 000,00	-
Chap 043	Frais accessoires	-	-	Chap 043	Transfert de charges	-	-
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00	-	Chap 75	Autres produits de gestion	50,00	-
Chap 66	Charges financières	-	-				
Chap 042	Stock au 01/01/2023 (annula	25 169,69	25 169,69	Chap 042	Stock au 31/12/2023	-	34 564,69
Total		34 564,69	34 564,69	Total		34 564,69	34 564,69
INVESTISSEMENT		DÉPENSES		RECETTES			
		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 040	Stock au 31/12/2023	-	34 564,69	Chap 040	Stock au 01/01/2023 (annula	25 169,69	25 169,69
Total		34 564,69	34 564,69	Total		25 169,69	25 169,69

FONCTIONNEMENT

Résultat de l'exercice	0,00
Report 2022 excédent	52 237,77
Résultat de Clôture 2023	52 237,77

INVESTISSEMENT

Résultat de l'exercice	-9 395,00
Report 2022 - Déficit	-25 169,69
Résultat de Clôture 2023	- 34 564,69

Résultat global de clôture de l'exercice
17 673,08

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2ème Adjoint au maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget Lotissement « Les Vignes » T3.

N° 2024FEV-11 - BUDGET LOTISSEMENT T4 - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion est un document élaboré par le Comptable Public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2023 du budget Lotissement « Les Vignes » T4,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du budget Lotissement « Les Vignes » T4, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur.

N° 2024FEV-12 - BUDGET LOTISSEMENT « LES VIGNES » T4 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif de l'exercice 2023 dont les résultats sont les suivants :

		DÉPENSES				RECETTES	
FONCTIONNEMENT		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 11	Charges Générales	161 554,29	67 409,00	Chap 70	Vente de terrains	47 000,00	42 500,78
Chap 043	Frais accessoires	1 300,00	1 225,00	Chap 043	Transfert de charges	1 300,00	1 225,00
Chap 65	Autres charges de gestion	50,00	0,49	Chap 75	Autres produits de gestion	50,00	-
Chap 66	Charges financières	1 300,00	1 225,00				
Chap 042	Stock au 01/01/2023 (annul.)	125 302,07	125 302,07	Chap 042	Stock au 31/12/2023	215 000,00	167 357,04
		Total	195 161,56			Total	211 082,82
INVESTISSEMENT		Budgété	Réalisé			Budgété	Réalisé
Chap 16	Amort Emprunt	35 000,00	-	Chap 040	Stock au 01/01/2023 (annul.)	125 302,07	125 302,07
Chap 040	Stock au 31/12/2020	215 000,00	167 357,04	164	Emprunt	-	-
		Total	167 357,04			Total	125 302,07

FONCTIONNEMENT	
Résultat de l'exercice	15 921,26
Report 2022 - Excédent	26 156,36
Résultat de clôture 2023	42 077,62

INVESTISSEMENT	
Résultat de l'exercice	-42 054,97
Report 2022 - Excédent	124 697,93
Résultat de clôture 2023	82 642,96

Résultat global de clôture de l'exercice
124 720,58

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2ème Adjoint au maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité le compte administratif 2023 du budget Lotissement « Les Vignes » T4.

N° 2024FEV-13 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Compte de Gestion est un document élaboré par le Comptable Public (Trésor Public) qui retrace l'ensemble des opérations budgétaires en dépenses et en recettes pour l'année écoulée. Il est soumis à approbation du Conseil Municipal qui peut ainsi constater la stricte concordance de celui-ci avec le Compte Administratif présenté par le Maire.

VU l'article L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

CONSIDÉRANT la présentation du Compte de Gestion 2023 du Budget Principal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion du Budget Principal, dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable Public et visé et certifié conforme par l'ordonnateur

N° 2024FEV-14 - BUDGET PRINCIPAL - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023

Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante le Compte Administratif du Budget Principal pour l'exercice 2023, dont les résultats sont les suivants :

FONCTIONNEMENT		DÉPENSES		RECETTES			
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
Chap 11	Charges Générales	118 580,00	100 226,63	Chap 70	Produits de services	8 400,00	14 944,06
Chap 12	Charges du Personnel	144 913,00	144 351,17	Chap 73	Impôts et taxes	269 005,00	305 833,27
Chap 14	Atténuations de produits	1 500,00	804,00	Chap 13	Atténuations de charges	200,00	1 487,21
Chap 042	Op ordre (Amort/Cessions)	18 171,60	18 171,60	Chap 74	Dotations / Subv	137 832,00	140 480,62
Chap 65	Autres charges de gestion	44 738,00	43 665,12	Chap 042	Op Ordre (Quote part subv)	-	-
Chap 66	Charges financières	10 630,29	7 509,17	Chap 75	Autres pdts gestion	9 500,00	11 628,38
Chap 67	Charges Except	1 000,00	-	Chap 76	Pdts financiers	2,00	1,48
023	Vrt à la section d'inv	108 855,29	-	Chap 77	Pdts exceptionnels	500,00	-
Total		448 388,18	314 727,69	Total		425 439,00	474 375,02

INVESTISSEMENT		DÉPENSES		RECETTES			
		Budgété	Réalisé	Budgété	Réalisé		
Chap 16	Amort Emprunt	69 887,47	61 526,91	021	Vrt de la section de fonct	108 855,29	-
Chap 20	Immo Incorporelles	45 500,00	14 846,71	024	Pdts de cessions	-	-
Chap 204	Subv Equip	120 000,00	3 737,00	Chap 10	Dotations	289 500,00	287 268,85
Chap 21	Immo Corporelles	200 205,08	134 474,14	Chap 13	Subv inv	534 217,45	223 290,19
Chap 23	Immo en cours	420 520,57	27 173,43	Chap 16	Emprunt	100 000,00	-
Chap. 041	Opérations patrimoniales	-	68 599,23	Chap 041	Opérations patrimoniales	-	68 599,23
Chap 040	Op Ordre (Amort Subv)	-	-	Chap 040	Op Ordre (Amort/Cessions)	18 171,60	18 171,60
Total		856 113,12	310 357,42	Total		1 050 744,34	597 329,87

FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	159 647,33
Report 2022 excédent	22 949,18
Résultat de l'exercice 2023	182 596,51

INVESTISSEMENT	
Résultat d'investissement	286 972,45
Report 2022 - Déficit	-194 631,22
Résultat de l'exercice 2023	92 341,23

Résultat de clôture de l'exercice
274 937,74

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Sur quoi, sous la présidence de Monsieur Patrick BASTIEN, 2ème Adjoint au maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **APPROUVE**, à l'unanimité le compte administratif 2023 du Budget Principal.

N° 2024FEV-15 - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DES RÉSULTATS

Le Conseil Municipal, après avoir entendu les résultats du compte administratif pour l'exercice 2023,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 ;

Constatant que le compte administratif présente au 31/12/2023 les résultats ci-dessous :

COMPTÉ ADMINISTRATIF 2023			
SECTION DE FONCTIONNEMENT		SECTION D'INVESTISSEMENT	
Recettes - Exercice 2023	474 375,02	Recettes - Exercice 2023	597 329,87
Dépenses - Exercice 2023	314 727,69	Dépenses - Exercice 2023	310 357,42
Résultat de l'exercice 2023	159 647,33	Résultat de l'exercice 2023	286 972,45
Excédent reporté 2022	22 949,18	Déficit reporté 2022	-194 631,22
Résultat de clôture 2023	182 596,51	Résultat de clôture 2023	92 341,23

DETERMINATION DU BESOIN DE FINANCEMENT	
	Résultat de clôture Investissement 92 341,23
	RAR Dépenses -472 524,63
	RAR Recettes 201 165,28
	Besoin de financement de la section d'investissement -179 018,12

DÉCIDE d'affecter le résultat comme suit :

- à l'exécution du virement de la section de fonctionnement (art 1068) : 179 018,12 €
- et pour solde, en excédent reporté (ligne 002) : 3 578,39 €

N° 2024FEV-16 - RESSOURCES HUMAINES - PROTECTION SOCIALE COMPLÉMENTAIRE

La réforme de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) dans la fonction publique territoriale, initiée par l'ordonnance n°2021-175 du 17 février 2021, place la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux.

Elle introduit notamment une obligation pour ces derniers de mettre en œuvre une participation financière à la couverture du risque Prévoyance de leurs agents à compter du 1^{er} janvier 2025, puis à celle des risques frais de Santé à compter du 1^{er} janvier 2026, ainsi que des niveaux minimums de couverture pour chacun des risques. Le décret n°2022-581 du 20 avril 2022 est venu en préciser les modalités.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le conseil d'administration du Centre de gestion de la Vendée, par délibération du 30 janvier 2024, a autorisé la signature d'une convention constitutive de groupement de commandes avec les 4 autres Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire en vue de lancer pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics lui ayant donné mandat, une procédure de mise en concurrence en conformité avec le code de la commande publique pour conclure des conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance.

Cette procédure permettra à tout agent d'un employeur public territorial ayant adhéré aux conventions de participation d'accéder à une offre de garanties d'assurance prévoyance mutualisées et attractives éligibles à la participation financière de son employeur, à effet du 1^{er} janvier 2025.

Monsieur le Maire précise qu'afin de pouvoir bénéficier de ce dispositif, il convient de donner mandat préalable au Centre de gestion de la Vendée afin de mener la mise en concurrence.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de :

- Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée, membre du groupement de commandes constitué des 5 Centres de Gestion de la région des Pays de la Loire, pour l'organisation, la conduite et l'animation du dialogue social au niveau régional en vertu des dispositions de l'accord collectif national du 11 juillet 2023 portant réforme de la Protection Sociale Complémentaire dans la Fonction Publique Territoriale ;
- Donner mandat au Centre de gestion de la Vendée pour la réalisation d'une mise en concurrence visant à la sélection d'un ou plusieurs organismes d'assurance et la conclusion de conventions de participation pour la couverture du risque Prévoyance ;

N° 2024FEV-17 - IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ENERGIES RENOUVELABLES SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE DE PETOSSE

Les communes doivent définir, après concertation auprès de leurs administrés des zones d'accélération où elles souhaitent prioritairement voir des projets d'énergies renouvelables se développer, comme le photovoltaïque, le solaire thermique, la méthanisation, l'éolien, etc.

Ces zones pourront faire l'objet de mécanismes incitatifs comme des bonus dans les appels d'offre ou des modulations tarifaires.

Ces zones ne seront pas exclusives, des projets pourront être réalisés en dehors, avec l'obligation de créer un comité de projet.

Modalités de concertation

En matière de concertation sur les zones d'accélération d'énergies renouvelables, il est proposé :

- ✓ D'organiser une réunion publique communale de présentation des zones d'accélération d'énergies renouvelables le 21 mars 2024, à 19h00 à la salle des fêtes de Velluire ;
- ✓ De mettre à disposition du public, un dossier d'information sur les ZAE nR envisagées par la Commune consultable du 25 Mars 2024 au 08 Avril 2024 accessible à la mairie sur les jours et heures d'ouverture au public ;

- ✓ De mettre à disposition du public, un **registre de concertation** papier disponible en mairie qui permettra au public de formuler ses observations

Le public est invité à donner son avis, ses observations :

- par courrier à l'adresse de la commune de Petosse - 239 Rue du Chat Ferré
- sur le registre déposé en mairie

A l'issue de la concertation, un bilan des contributions sera présenté et des modifications des propositions de zonage pourront être examinées et débattues au sein du conseil municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, **APPROUVE** les modalités de concertation pour la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

DIVERS

Le secrétaire de séance
Anne-Laure TOUCHARD



Le Maire
Yves-Marie BOUCHER

